



## PICK'INFOS

Juillet 2021

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

### Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



[mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

Tél : 04 74 70 80 07

Fax : 04 74 70 87 19

[www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

Facebook : Bessenay le village qui d'etonne

## Profitez de l'été pour (re)découvrir Bessenay en vous baladant !

### Les balades avec l'office de Tourisme du Pays de L'Arbresle

[Page d'accueil - OT L'Arbresle \(arbresletourisme.fr\)](#)

Par exemple dans « Les balades gourmandes » : balade n°8 - Les cerisaies de Bessenay  
11,5 km au départ de Bessenay - 4H - 320 m dénivelé

Balade aux paysages variés et vallonnés sillonne la vallée de la Brévenne pour traverser les vergers de cerisiers, typiques de la région de Bessenay. Prix 10 € avec la fiche rando de la balade choisie (envoyée par mail suite à la réservation), le pique-nique composé de produits du terroir (à récupérer au départ de la balade au restaurant Le Café du Midi situé dans le centre du village)

Réservation en ligne *minimum 48h à l'avance*

[balade n°8 - Les cerisaies de Bessenay - OT L'Arbresle \(arbresletourisme.fr\)](#)

Réservation également possible au guichet de l'Office de Tourisme

Office de Tourisme  
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

**L'office de tourisme du Pays de L'Arbresle  
vous propose circuits vtt, dimanches électriques, mercredis découvertes  
et plein d'autres idées, profitez-en !**

### Autres idées de balades



Balade Saint-Hubert

3h15 - 9.8 km

Balade les balcons de la  
Brévenne

3h00 - 8.6 km

Balade Chapelle de Ripan

1h15 - 3.8 km

Les fiches sont disponibles en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie

[www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

## Bel été à tous !

### Randonnée des GNOLUS

Les  
**Gnolus**

Geocaching des Monts du Lyonnais

Rando de 6 Km permettant de découvrir Bessenay avec son patrimoine bâti et environnemental au cours d'une balade ludique sur la thématique de la cerise ... proposée par l'Office de Tourisme et les Amis du Patrimoine et de l'Environnement... Comment jouer ?

Il suffit de télécharger l'application GRATUITE « Les G nolus » disponible sur IOS et Android, et se créer un compte.

Bonne chasse aux G nolus ! Plus d'infos sur [www.lesgnolus.fr](http://www.lesgnolus.fr)

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 27 Juillet 2021

**Présents :** Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, MICOLON, FERRIERE, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, VICENTE

**Absent :** J. MALIGEAY

**Excusés avec pouvoir :** M. BOUVEYRON (pouvoir à T. BORGOGNO), D. LOMBARD (pouvoir à J. MICOLON), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

La séance est ouverte à 19 h 30. Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté par 17 voix pour et 1 voix contre. Corinne Tuloup exprime son opposition en raison du fait que ne figurent pas au registre des délibérations les signatures des délibérations et la répartition des votes. Il est indiqué à Corinne Tuloup que les signatures figurent bien au registre et qu'à compter de ce conseil municipal un document complémentaire sera ajouté au registre pour indiquer la direction nominative des votes.

Bernard BLANC est nommé secrétaire de séance.

## **Délibération n° 07/2021DE01: Dénonciation de la convention signée avec la MJC de l'Arbresle**

Madame le Maire indique que des dysfonctionnements ont été constatés par les 4 communes signataires de la convention de partenariat avec la MJC de l'Arbresle.

En conséquence, elle propose au conseil municipal de dénoncer la convention de partenariat avec la MJC de l'Arbresle pour la période de septembre 2019 à août 2022 pour l'accueil collectif de mineurs et le centre de loisirs sans hébergement ainsi que la convention d'animation ce que ce dernier approuve à l'unanimité.

Arrivée de Jacques Maligeay.

## **Délibération n° 07/2021DE02: Contrat de projet « création d'une structure d'accueil collectif des mineurs communale »**

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Suite à la dénonciation de la convention de partenariat avec la MJC de l'Arbresle pour l'accueil collectif de mineurs et le centre de loisirs sans hébergement, la commune souhaite mettre en place une organisation communale pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 et ce pour une année. Si aux termes de l'année scolaire 2021-2022 cette structure était parfaitement opérationnelle et donnait satisfaction, son organisation deviendrait pérenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une structure communale d'accueil collectif des mineurs et de créer un emploi non permanent, du 23/08/2021 au 22/08/2022, à temps complet pour un poste de Directeur de l'ACM communal.

## **Délibération n°07/2021DE03: Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'en raison de la mise en place d'un accueil collectif de mineurs sur la commune de Bessenay à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création, sur le grade d'adjoint d'animation de :

- un emploi non permanent d'animateur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet,
- trois emplois non permanents d'animateurs pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, respectivement de 21h, 25h et 33h hebdomadaires, nécessaires au bon fonctionnement du service.

Mme le Maire indique en outre qu'il a été proposé aux ATSEM de compléter leur temps de travail par l'intégration de ce nouveau service. Deux ATSEM ont confirmé être intéressées pour participer à l'encadrement de l'accueil du matin. Mme le Maire précise également que le remplacement d'un agent qui partira à la retraite fin septembre et participe actuellement à l'encadrement pendant le temps de cantine est prévu dans les temps de travail des animateurs ci-dessus.

## **Délibération n°07/2021DE04: Fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs: adoption du règlement intérieur**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposé relatif au fonctionnement des accueils périscolaire et extrascolaire de la commune.

## Délibération n°07/2021DE05 : Tarifs 2021 de l'accueil collectif de mineurs

Dans le cadre de la création de l'accueil collectif de mineurs, Madame le Maire indique qu'il convient de définir les différents tarifs de cet accueil.

Afin que ces services s'adressent au plus grand nombre, une tarification en fonction du quotient familial est proposée.

Dans le cas du non-respect du délai de 48 h ouvrées pour l'inscription, et si cette dernière est possible (en fonction des capacités d'accueil), des majorations du tarif initial sont prévues comme suit :

- 1 € par périscolaire matin,
- 2 € par périscolaire soir,
- 8 € par mercredi et journée vacances.

En outre, tout retard à la fermeture de l'accueil sera facturé 10 € par enfant et par tranche de 30 mn.

La commission enfance jeunesse propose au conseil municipal, qui les accepte à l'unanimité, une adhésion d'un montant de 10 € par famille et les grilles tarifaires suivantes calculées en fonction du nombre d'enfants de chaque commune et de la contribution financière de ces communes (les tarifs, pour la commune de Bessenay sont basés sur les tarifs pratiqués par la MJC) :

- Accueils périscolaires :

	QF	Matin	Soir
QF1	< de 540	1,85 €	3,35 €
QF2	541 à 900	2,00 €	3,50 €
QF3	901 à 1350	2,15 €	3,65 €
QF4	1351 et plus	2,30 €	3,85 €

- Accueils mercredis et vacances :

Commune de Bessenay	QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF1	< de 540	9,40 €	5,40 €	6,80 €	2,80 €
QF2	541 à 900	16,00 €	12,00 €	10,10 €	6,10 €
QF3	901 à 1350	20,30 €	16,30 €	12,25 €	8,25 €
QF4	1351 et +	23,10 €	19,10 €	13,65 €	9,65 €

Commune de Saint Julien s/B	QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF1	< de 540	16,90 €	12,90 €	10,55 €	6,55 €
QF2	541 à 900	23,50 €	19,50 €	13,85 €	9,85 €
QF3	901 à 1350	26,70 €	22,70 €	15,45 €	11,45 €
QF4	1351 et +	29,90 €	25,90 €	17,05 €	13,05 €

Commune de Bibost	QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF1	< de 540	13,80 €	9,80 €	9,00 €	5,00 €
QF2	541 à 900	23,50 €	19,50 €	13,85 €	9,85 €
QF3	901 à 1350	29,80 €	25,80 €	17,00 €	13,00 €
QF4	1351 et +	34,00 €	30,00 €	19,10 €	15,10 €

Communes extérieures	QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF1	< de 540	19,80 €	15,80 €	12,00 €	8,00 €
QF2	541 à 900	29,50 €	25,50 €	16,85 €	12,85 €
QF3	901 à 1350	35,80 €	31,80 €	20,00 €	16,00 €
QF4	1351 et +	40,00 €	36,00 €	22,10 €	18,10 €

Arrivée de Murielle Bouveyron.

## **Délibération n° 07/2021DE06 : Signature de la convention « plan de relance numérique »**

Madame le Maire indique au conseil municipal que le dossier de demande de subvention présenté dans le cadre du Plan de Relance « Transformation numérique de l'enseignement » visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation pour toutes les communes a été accepté.

Ce dossier a été présenté pour les 2 écoles communales pour un montant total d'investissement de :

\*Ecole les Echaras : 31 187.00 €

\* Ecoles Les Trois Collines : 8 000.00 €

et un montant total de subvention

\*Ecole les Echaras : 16 010.00 €

\* Ecoles Les Trois Collines : 5 400.00 €

Madame le Maire indique en outre que si l'investissement est réalisé par la commune de Bessenay, du fait que l'école Les Trois Collines est située sur son territoire, une convention sera signée avec le SIVOM de La Giraudière pour la prise en charge par le SIVOM de cette dépense après déduction de la subvention,

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

## **Délibération n° 07/2021DE07 : Signature de la convention territoriale globale avec la CAF**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuel Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon en 2019 arrivera à son terme le 31/12/2022. Ces contrats ne sont pas reconduits mais seront remplacés par une Convention Territoriale Globale.

Il est donc nécessaire de s'inscrire dans cette démarche afin de poursuivre le financement des actions concernant la jeunesse et la petite enfance sur la commune. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à travailler en partenariat avec la CAF à l'élaboration d'une CTG et à la signer.

## **Décisions du Maire**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de deux renouvellements de concession au cimetière,

## **Travaux des commissions**

### **O Bâtiments communaux**

- Espace culturel : Deux réunions avec les associations ont eu lieu ; elles ont réuni de nombreuses associations et ont été constructives et intéressantes. L'Assistance à Maîtrise d'Oeuvre va être lancée prochainement.
- Sanitaires publics : les chantiers du Parc Municipal et de la rue de la mairie avancent bien ; les coûts ont été négociés pour la réalisation de la partie maçonnerie notamment.

### **O Manifestations**

- Vogue des 27, 28 et 29 août : son organisation est en cours avec un défilé de bicyclettes et trottinettes décorées le dimanche et une ouverture festive de la manifestation le vendredi soir. Le travail s'est fait en partenariat avec les forains. En souhaitant que la situation sanitaire permette cette organisation... Un point sera fait début août.
- Le forum des associations est prévu le 04 septembre, au Parc Municipal.
- La journée écocitoyenne et le repas des aînés sont, quant à eux, envisagés mais suspendus à l'évolution de la situation sanitaire.

### **O Fibre**

Le déploiement se termine ; les administrés devraient être tous raccordables d'ici la rentrée de Septembre.

### **O Vie Economique**

- Marché de producteurs du vendredi soir : Un charcutier est arrivé et un vendeur de bière sera également présent une semaine sur deux à partir du 30 Juillet.
- Rencontre avec les commerçants : une rencontre a eu lieu avec les commerçants dans l'objectif de leur proposer une adhésion à la CAPA (association des Commerçants et Artisans du Pays de l'Arbresle) ; chacun sera contacté pour confirmer ou non son souhait d'adhésion, sachant que celle-ci pourrait être prise en charge par la mairie pour la première année. La plus grosse difficulté pour eux est la maîtrise de leur communication via les réseaux sociaux. Des interventions en ce sens sont en cours de réflexion, au niveau de la CCPA notamment.

### **O Voirie**

- Les travaux de voirie 2021 ont débuté ; des enrobés sont en cours de réalisation en divers endroits.

- Les travaux de gravillonnage prévus fin Août vont être décalés sur les mois de septembre et octobre en raison des dernières intempéries.
- Mise en sécurité du carrefour de la Brévenne : rencontre prévue avec le Département courant Août.
- Comptage des véhicules : Sauf nouvelle évolution défavorable de la situation sanitaire, ils seront réalisés courant Septembre.

### ○ Communication

Site internet : le recueil de données est toujours en cours, il s'agit d'un travail de longue haleine.

### ○ Fleurissement et cadre de vie

- Fleurissement : Trois matinées désherbage ont été réalisées. La réflexion a débuté pour le fleurissement 2022 l'objectif étant de travailler sur la rationalisation, des axes d'amélioration mais également de la nouveauté.
- Groupe quartiers et hameaux : Pour rappel, réunion le 16 septembre. Vous êtes tous les bienvenus, le but de ce groupe est de créer du lien, une dynamique inter et extra hameaux et quartiers, pour mieux vivre ensemble au sein de notre village. Que chaque quartier ou hameau, même loin du centre bourg arrive à susciter l'intérêt des bessennois à le découvrir et aussi à se découvrir mutuellement.

### ○ Commission associations

- Rencontre des associations pour préparer le planning 2022 des manifestations le 03 septembre.
- Un livret de fonctionnement entre les associations et la mairie est en cours de création afin que les associations disposent de toutes les informations relatives à la commune : location de salle, communication...

### ○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Les Griottes : Le conseil de vie sociale a eu lieu le 28 Juin ; tout se passe très bien. Les parents sont très satisfaits de la gestion de la période Covid notamment. Le taux d'occupation a cependant baissé en raison de la situation sanitaire.
- Kermesse de l'école : elle a eu lieu le 02 Juillet. Une remise de livres offerts par la mairie a été faite aux enfants. Beaucoup de travail du CPE pour une organisation exceptionnelle de cette kermesse, bravo à cette équipe !
- Chantiers Jeunes : trois chantiers jeunes se sont déroulés sur la commune début Juillet :
  - \* le cimetière : bétonnage et désherbage, un grand merci aux encadrants Bernard, Serge et Philippe,
  - \* l'école : réalisation d'une fresque sous le préau encadrée par une artiste peintre, le rendu est formidable,
  - \* chantier organisé par l'APE au niveau du refuge LPO : désherbage, fabrication et pose de nichoir.
 Les familles ont montré beaucoup d'enthousiasme suite à ces chantiers et ont fait part de retours très positifs. Jeunes et encadrants ont tous été très satisfaits. Il s'agit là d'un beau résultat pour ces trois opérations.
- Un portail famille est en cours de mise en place pour la gestion des inscriptions et des facturations des services communaux (accueil collectif des mineurs et cantine).
- Réunion le 26 août, à 18 h 30, au Trapèze, pour les familles de l'école concernant la création de la nouvelle structure communale d'accueil collectif des mineurs.

### ○ Agriculture

La récolte de cerise est terminée depuis le 29 juillet dernier : les quantités récoltées représentent environ 30% d'une année moyenne chez Cerifrais, 40 % aux Ets Chambe et entre 10 et 40 % chez les producteurs. Il s'agit de la plus mauvaise année depuis 2003.

Les dossiers de calamités agricoles vont être montés courant août. S'ajouteront à ces aides d'état des aides de la Région, du Département et de la MSA à destination des jeunes installés récemment et des producteurs les plus touchés et en difficultés financières.

La CCPA réfléchit également au versement d'une subvention en soutien à la filière. Madame le Maire demande au conseil municipal d'y réfléchir également ; comment la commune, comme elle avait soutenu les commerçants au travers de différentes actions, pourrait-elle soutenir les producteurs ?

La saison des prunes devrait également être peu conséquente, toujours en raison des épisodes de gel du printemps.

Les récoltes de céréales, pour leur part, sont en cours avec une qualité correcte.

### **CCPA : Projet de parcours culturel artistique et touristique au Pays de l'Arbresle**

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle développe un projet de parcours artistique et touristique sur son territoire autour d'un itinéraire en modes doux, jalonné toutes les 10 à 15 minutes de marche d'une œuvre d'art originale. Pour mettre en valeur cet itinéraire, une manifestation événementielle forte, de type festival, aura lieu chaque année. A travers ce projet qui fait la part belle à l'art, les élus

communautaires affirment une ambition touristique et culturelle forte pour le territoire du Pays de l'Arbresle, concevant une offre singulière, différenciante et attractive.

Ce projet revêt deux dimensions de même importance :

- Culturelle, une des finalités consistant à réaliser, sur la période 2021-2024, un itinéraire en modes doux, accessible aux personnes à mobilité réduite et régulièrement jalonné d'œuvres d'art,
- Territoriale à travers un ancrage fort, l'objectif du projet visant à composer les forces vives du territoire (sphère économique, citoyenne, associative, éducative...) pour en révéler son identité et rayonner sur l'ensemble du Pays de l'Arbresle.

Des enjeux multiples

- Révéler les sites d'importance du territoire mais également valoriser le petit patrimoine, les paysages et les savoir-faire locaux,
- Inviter à mener une réflexion sur le monde qui nous entoure. Le parcours doit constituer une expérience mettant en avant le passé, présent et futur du territoire,
- Valoriser, promouvoir le territoire et générer des retombées économiques significatives induites par une intensification de la fréquentation touristique et l'implication des entreprises locales à sa réalisation,
- Fédérer, mobiliser et irriguer l'ensemble du territoire autour d'un programme d'animation qui impliquera, à différentes échelles, habitants, entreprises et associations du territoire, agissant comme outil de cohésion sociale et de solidarité.

Pour mener à bien ce projet, la CCPA a sélectionné une équipe pluridisciplinaire lyonnaise en charge de la coordination globale du projet, de la direction artistique du parcours et du festival. Egalement de la médiation sur toute la durée du projet, de la coordination technique et de la communication.

Un diagnostic territorial préfigurant le fil rouge du parcours a été réalisé du 21 au 27 juin dernier par l'Ecole Urbaine de Lyon. L'objectif de cette étape consiste à faire ressortir les singularités du territoire auxquelles le parcours viendra s'amarrer. Ses conclusions seront restituées en septembre prochain pour permettre de définir la direction artistique du projet.

Egalement à l'ordre du jour, à compter de septembre 2021, des comités techniques et comités de pilotage dédiés au projet qui permettront la validation : du tracé prévisionnel, de l'identité visuelle, du mémoire fil rouge du parcours avec les premières propositions d'emplacement d'œuvres, du plan d'action Animation territoriale et du plan de communication globale.

### Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
SCI FGH IMMO Guerpillon Franck	1 chemin des Dîmes	PC modificatif : construction d'une piscine, de mur et murets de clôture, d'un abri de jardin, d'un chenil et d'un local poubelles	23/06/2021
RAYMOND Catherine et Guy	10 chemin des Mûres	Extension d'une maison individuelle	25/06/2021
ALVES Atty	21 chemin de Jainon	Démolition de la véranda existante et extension de la maison	01/07/2021

### Questions diverses

Madame le Maire indique à Jacques Maligeay suite à sa question orale qu'il n'existe pas d'emplacement prévu sur la commune concernant l'expression libre, aucune demande ni aucun besoin n'ayant été recensé à ce jour. La commission communication va donc réfléchir à définir un emplacement.

Madame le Maire rappelle également qu'il y a toujours beaucoup trop d'incivilités sur la commune, notamment en termes de vitesse et souhaite faire appel au civisme de chacun. En effet, l'implantation de dos d'âne en différents endroits ou de panneaux afin de sensibiliser à ce problème a montré ses limites. Chacun doit faire preuve de civisme et adapter sa vitesse en fonction des réglementations en vigueur, des voies empruntées, de la fréquentation de celles-ci (piétons, vélos...). Chacun doit se responsabiliser.

### Infos Mairie

**O Jumelage :** Une première réunion de travail ouverte à tous les bessenois aura lieu le mercredi 22 septembre, à 20 h, au Trapèze. Vous êtes tous les bienvenus ! La commission culture attend vos propositions.

**O Bibliothèque :** Elle sera fermée du 01/08 au 25/08 inclus. L'équipe de la bibliothèque vous invite lors du forum des associations du samedi 4 Septembre à venir la rencontrer pour un moment d'échange. La boîte à livres n'est plus dans la rue de la mairie mais sur la place en face de la pharmacie, vous pouvez comme avant y apporter des livres en bon état et vous servir sans être obligé d'en déposer.

## Expression des élus

Chères Bessenoises, Chers Bessenois,

Nous faisons suite à la publication d'un article du journal le Pays en date du 22 juillet 2021 relative à la régularisation d'une convention avec Epora. Nous avons informé en toute transparence et de la façon la plus complète possible de notre positionnement sur ce projet, Madame le Maire dans une lettre, diffusée aussi à l'ensemble des Bessenoises et Bessenois.

Néanmoins, les propos relatés dans l'article du Pays nous interpellent.

En préambule, nous tenons à préciser sans ambiguïté que notre intention n'est pas de nuire à quiconque mais seulement de préserver l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Dans cette perspective, nous pensons qu'informer l'ensemble des citoyennes et des citoyens est un préalable nécessaire.

De plus, nous ne sommes pas opposés à l'intérêt porté à la propriété dite Bernard puisque nous avons même proposé une intervention directe de la commune sur ce dossier.

En outre, certaines formulations de l'article nous semblent approximatives. Ainsi, nous citerons par exemple « *Et aussi de protéger un lieu d'éventuelles réalisations qui ne seraient pas en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme* ».

Sauf erreur de notre part, les projets de construction doivent respecter les prescriptions du PLU. En tout état de cause les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le maire.

Par ailleurs, sur le montant de l'encours, il nous a été précisé que l'intervention d'Epora permettait le portage financier de l'opération sans intervention financière de la commune. Dans ces conditions, nous ne comprenons pas pourquoi la Capacité d'Autofinancement Nette de la Commune est prise en compte.

Doit-on en déduire que la commune est garante des engagements d'Epora sur cette opération ? Dès lors, nous persistons à penser que la régularisation de cette convention est prématurée et surtout que le niveau d'information est insuffisant sur les réels enjeux de la propriété Bernard pour notre commune.

Pourquoi ne pas évoquer par exemple l'avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement réalisé en janvier 2021 ?

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été.

Corinne TULOUP et Jacques MALIGEAY

## Infos Associations

### O Judo club bessenois

Viens nous retrouver au dojo pour un moment de jeux, parcours, défis et tatami de folie ! Ouvert à tous à partir de 6 ans, le VENDREDI 27 AOÛT de 17h à 18h30 (en kimono ou survêtement), suivi d'un apéritif et d'un repas partagé sous le préau de l'école. Bien sûr, cela ne pourra se faire que si les contraintes sanitaires le permettent. Merci de signaler ta présence dans la mesure du possible.

Contacts: Odile LIMOUSIN [judoclubbessenois69690@gmail.com](mailto:judoclubbessenois69690@gmail.com)

Romain LARRIVEE [romlarri@yahoo.fr](mailto:romlarri@yahoo.fr)

Hugo SCREMIN [hugojcva@gmail.com](mailto:hugojcva@gmail.com)

Judo Club Bessenois - Mme LIMOUSIN - 5 allée des Glycines - [judoclubbessenois69690@gmail.com](mailto:judoclubbessenois69690@gmail.com)

### O Du changement à CHORZEAM :

Priscilla CUCCINIELLO prend la direction de notre groupe vocal en remplacement de Jean-François Damezin. Elle est professeur de piano et de techniques vocales. Elle est chanteuse et membre du groupe ORPHIC (voir sur Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=C9IZgSvIR9Y>)

Nous vous invitons à faire sa connaissance lors du forum des associations de Bessenay le 04 septembre.

## Infos diverses

### O Vie locale

Votre magasin PROXI s'organise durant les congés d'été de la boulangerie-pâtisserie Rochard pour vous proposer un dépôt de pain, tous les jours, à l'exception des lundi 16 et mardi 17 août. Bel été à tous.

### O Quoi de neuf à Bessenay ?

- Kinésithérapeute : Barbara AUGEZ – Espace de santé - 6 Chemin de la Drivonne - Tel. 09 85 11 74 38

- Coiffeuse : Laetitia B, Espace coiffure - 105 montée de Jussieu (lieu-dit la Giraudière) Tel: 07-86-84-78-18 Sur RDV le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h

## La Chapelle de Ripan : un peu d'Histoire et de son histoire !

Au début des évènements de 1870, la France est dirigée par Napoléon III depuis 1848.

La question de la succession à la Couronne d'Espagne, en 1868, déclenche l'exaspération de l'Empereur Napoléon III envers la Prusse de Bismarck. La Prusse entend soumettre la France à une situation d'encerclement,

Napoléon III déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Le 28 juillet Napoléon III arrive à la place forte de Metz et dirige les armées. Mais la faiblesse militaire de Napoléon III, malade, provoque un désastre.

Les jeunes hommes du canton de L'Arbresle, nés de 1844 à 1850, firent partie de la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Bataillon des Mobiles du Rhône (65<sup>e</sup> Régiment de Marche) formée au camp de Sathonay le 13 août 1870. Ils sont commandés par le capitaine Georges de Leullion de Thorigny (de Bessenay),



La bataille de Sedan débute le 1<sup>er</sup> septembre avec Napoléon III dans les murs, qui capitule le 2 septembre. Napoléon III est donc prisonnier de guerre. Le lendemain, la déchéance du second Empire et la proclamation de la République sont effectives avec un gouvernement de défense nationale dirigé par Adolphe Thiers.

Paris est assiégé par les Allemands, Gambetta s'en échappe en ballon, 65 autres partiront ainsi dont un Arbreslois Antonin Dubost (Secrétaire général de la Police à Paris en 1870 puis Président du Sénat de 1906 à 1920).

Le 6 septembre 1870 la proclamation de la République enthousiasme la population lyonnaise et les mobiles en arme accourue sur la place des Terreaux qui scandent : Vive la République !

Quelques semaines plus tard, des armées sont

constituées en France, (Armée de la Loire, de l'Est, etc..) pour continuer les combats et le 18 décembre 1870 la bataille de Nuits (St-Georges) se déroule.

Les mobiles du Rhône et plus particulièrement ceux du canton de l'Arbresle partent le 15 août pour Belfort, par la gare de Vaise à 23h. Ils seront 150 dans des tentes en plein champ face à la citadelle de Belfort, voilà leur décor jusqu'au 20 octobre. Durant cette période, la formation militaire sera leur quotidien.

Dès le 2 novembre, les Prussiens sont là tout autour de Belfort, les escarmouches n'arrêtent pas. Des hommes tombent lors de ces combats. Le premier Bessenais, Jean Louis Crozier décède le 5 décembre suivi de Pierre Berthaud décédé le 7 décembre 1870 puis de Jean Benoît Collomb le 29 décembre, tous décédés à l'hôpital militaire de Belfort (l'état-civil en atteste).

Le 16 février 1871 est la date de leur reddition avec les honneurs en portant leurs armes et les mobiles du Rhône reviendront à Lyon où ils furent « libérés » des obligations militaires le 23 mars 1871. Trois autres Bessenais : Pierre Marie Berthaud, Benoit Pinaton et Jean Marie Vial payent de leur vie cette maudite guerre à Nuits (Saint Georges).

Le traité de Francfort est signé le 18 mai 1871 et met fin à cette tragique guerre. Pendant les six mois de cette malheureuse campagne, notre canton perd 79 de ses enfants dont six de Bessenay. Le peuple français est terriblement traumatisé.

A Bessenay la population d'alors est très croyante et très pratiquante et le projet d'élever une chapelle dédiée à la Vierge en mémoire des disparus, naît spontanément. Il sera mis en œuvre lors de la réunion du Conseil de Fabrique du 16 avril 1871.

L'Abbé Blanc, Curé de Bessenay sera le grand artisan de ce projet. Les consorts Picolet-Dupeuble offrent gratuitement un emplacement pour le nouvel édifice et Jean Marie Pinaton, père de Benoit Pinaton, fait donation de 1000 francs-or au Conseil de Fabrique.

**Patrick REGUILLON** (Association du Patrimoine de Bessenay) Sources : *Recherches personnelles et Joannès Porte (Eglises de Bessenay)*